



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 062-216200873-20260410-26_04_16-DE



L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation affichée du vingt-sept mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE-DECAUDIN, Adjointes au Maire, Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mesdames, Florence DELEZOIDE-BOLLART, Elodie DEMARLE, Muriel CARTON, Jennifer CAMPION, Sylvain IKET, Henri HOLLAND, Maxime CARRE, Jean-Marie VANVINCQ, David PARENT Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Hélène RIGOBERT-SAISON est absente excusée et donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Mme Murielle DELEZOIDE-DECAUDIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-deux mars deux mil vingt-six et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu est adopté.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 35 minutes

=====

Délibération 26-04-16

DELEGUE SECURITE ROUTIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un référent Sécurité Routière ;
Considérant que Monsieur le Maire propose la candidature de M. Henri HOLLAND

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
De nommer M. Henri HOLLAND référent sécurité routière pour la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le sept avril deux mille vingt-six
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le sept avril deux mille vingt-six
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

